COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél **04 72 76 01 08**
discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 5 juillet 2021

Président : Eric GRAU
Membres du comité directeur : Roger ANDRE - Alain RODRIGUEZ
Membres représentant des clubs et autres personnalités : Lucien SINA, secrétaire – André QUENEL - Loïc RIETMANN, représentant l'Amicale des Educateurs, Jean-Marie SANCHEZ – Nourredine ERRACHIDI, représentant des Arbitres - Yannis LEMCHEMA – Guy CASELES – Robert PROST, Instructeur
Absences Excusés : Roger ANDRE – Alain RODRIGUEZ – Guy CASELES – Lucien SINA – André QUENEL – Nourredine ERRACHIDI – Robert PROST – Loïc RIETMANN

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district ***« district@lyon-rhone.fff.fr»*** *de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse :* ***« discipline@lyon-rhone.fff.fr »****. Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.*

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.
RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné.
Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception.
Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2019/2020 du DLR, de la page 143 à 148

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :
- Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district,

groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifié par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.

- Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition.
De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.
Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.

DEMANDE DE RAPORTS

Match N°23361990 Séniors Coupe de LYON et du RHONE du 20/06/2021 FC ANTILLAIS VILLEURBANNE (525630) // VAULX OLYMPIQUE (528353)
CLUB: FC ANTILLAIS VILLEURBANNE (525630)
Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline suspend à titre conservatoire, à dater du **21/06/2021** le joueur **Mr Christophe PILON,** licence n° 2929313055 et l'éducateur **Mr Sébastien ANGEON** licence N° 2528707469 du FC ANTILLAIS VILLEURBANNE, jusqu'à audition et décision à intervenir.
La commission demande aux dirigeants du club du FC ANTILLAIS de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 12/07/2021 à neuf heures**, un rapport :

1/ Sur le comportement intimidant et menaçant de **Mr Christophe PILON** à l'encontre des joueurs adverses après la rencontre.
2/ Sur le comportement inadmissible de votre éducateur **Mr Sébastien ANGEON** à l'encontre de l'arbitre officiel.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.
Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

E. GRAU - Président **L. SINA – Secrétaire**

Match N°23368420 Séniors Coupe de LYON et du RHONE du 30/06/2021 FC ST CYR-COLLONGES (530052) // FC SUD OUEST 69 (581322)
CLUB: FC SUD OUEST 69 (581322)
Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline suspend à titre conservatoire, à dater du **1er juillet 2021** les joueurs indiqués ci-dessous :
Mr Lucas GROSJEAN, licence N° 2545019308 de FC SUD OUEST 69, jusqu'à audition et décision à intervenir.
Mr Martin SANGARAMA, licence N° 2544321263 de FC SUD OUEST 69, jusqu'à audition à intervenir.
La commission demande au club de **FC SUD OUEST 69** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **12 juillet 2021 à neuf heures**, un rapport sur le comportement des joueurs **Mr Lucas GROSJEAN et Mr Martin SANGARAMA** lors de la rencontre suscitée (acte de brutalité envers un adversaire).

CLUB: FC ST CYR COLLONGES (530052)
Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline suspend à titre conservatoire, à dater du **1er juillet 2021** les joueurs indiqués ci-dessous :
Mr Mawenn LONGFORT, licence N° 2547294973 de FC ST CYR-COLLONGES, jusqu'à audition et décision à intervenir.
Mr Fayssal BELDJOUDI, licence N° 2546264187 de FC ST CYR-COLLONGES, jusqu'à audition à intervenir.
La commission demande au club de **FC ST CYR-COLLONGES** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **12 juillet 2021 à neuf heures**, un rapport sur le comportement des joueurs **Mr Mawenn LONGFORT et Mr Fayssal BELDJOUDI** lors de la rencontre suscitée (acte de brutalité envers un adversaire).

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

E. GRAU - Président **L. SINA – Secrétaire**

RECRUTEMENT

Pour étoffer et amener de la parité, la commission de discipline recherche des bénévoles pour la saison 2021-2022. Si cela vous intérresse, merci d'envoyer votre candidature par mail sur le site du District de Lyon et du Rhône district@lyon-rhone.fff.fr, ou sur l'adresse mail de la discipline discipline@lyon-rhone.fff.fr
Vous en remerciant par avance,
Bien à vous,
Éric GRAU Président